

15 septembre 2016

Fête du travail 2016 : à la défense des droits de tous et toutes!

Les travailleurs expriment leurs préoccupations concernant leurs conditions de vie et de travail



La Fête du travail 2016 à Hamilton

Fête du travail 2016 : à la défense des droits de tous et toutes!

- Les travailleurs expriment leurs préoccupations concernant leurs conditions de vie et de travail

US Steel doit rendre des comptes

- Votre pension n'est pas aussi à l'abri que vous le pensez
- Le Michigan poursuit US Steel pour les émissions de dioxyde de soufre

Les travailleurs accidentés se battent pour leur droit à une indemnisation adéquate

- Justice pour les travailleurs accidentés!

Fête du travail 2016 : à la défense des droits de tous et toutes!

Les travailleurs expriment leurs préoccupations concernant leurs conditions de vie et de travail

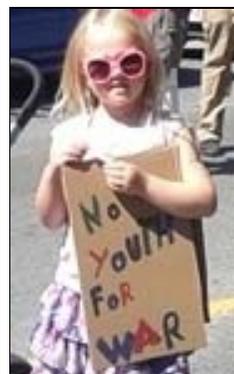
La Fête du travail 2016 au Canada a été marquée par des marches et d'autres activités qui ont été l'occasion d'exprimer les préoccupations des travailleurs et des familles ouvrières ainsi que leur

détermination à se battre pour ce qui leur appartient de droit. Ils sont préoccupés par la détérioration de leurs conditions de travail et de vie, par le chômage, l'absence de sécurité à la retraite, les conséquences de l'assaut antisocial dans la santé et l'éducation et par plusieurs batailles que mènent les travailleurs présentement au Canada.

Halifax



Ottawa





Hamilton



Plus d'un millier de travailleurs et leurs familles ont pris part à la parade annuelle de la Fête du travail à Hamilton. Des membres de la Section locale 1005 du Syndicat des métallos qui sont en lockout depuis 2013 à Max Aicher North America (MANA) étaient au premier rang avec leurs camarades de US Steel qui se battent pour exiger des comptes du monopole américain. Tous les secteurs de l'économie de Hamilton étaient représentés. Les participants ont demandé que cesse la privatisation des services publics en Ontario, une hausse du salaire minimum, l'équité salariale et un programme national de garderie, ainsi que la reconnaissance des droits des travailleurs migrants, dont l'accès à la résidence permanente.



Rassemblement de solidarité avec les travailleurs lockoutés de MANA à Hamilton

SHAME!

MANA IS USING SCABS TO RUN THE PLANT!



SHOW OF SOLIDARITY RALLY

Friday September 30, 2016 at 5:00 am - 8:00am

855 Industrial Drive, Hamilton, ON L8L 6X1

For more information, call the USW 1005 office - (905) 547-1417

AT THE MANA GATES, ALL ARE WELCOME!

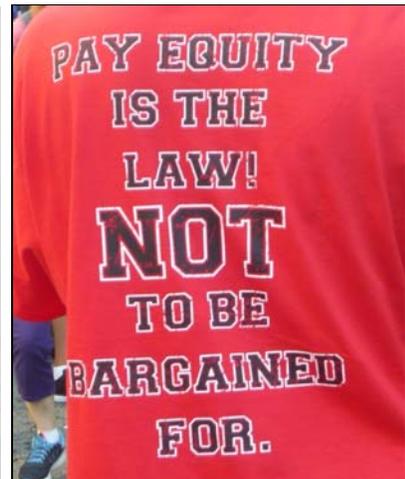
EVEN IF YOU CAN ONLY STAY A FEW MINUTES OR DRIVE BY.

THE MANA MEMBERS HAVE BEEN LOCKED OUT FOR OVER 3 YEARS AND ALL WERE LAID OFF LONG BEFORE THAT!

Toronto

Des travailleurs et des syndicats de tous les secteurs de l'économie ont participé à la marche de la Fête du travail à Toronto. Ils ont réclamé que la société reconnaisse le droit à un moyen de subsistance en sécurité, des salaires des pensions adéquats pour tous au niveau le plus élevé que la société est en mesure d'offrir. Ils ont demandé aux gouvernements libéraux du Canada et de l'Ontario d'accroître les investissements dans les programmes sociaux et les services publics pour assurer un environnement social et humain durable pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Plusieurs discours au début de la marche ont mis en lumière le fait que malgré leurs promesses, les libéraux de Justin Trudeau ont pris la relève du gouvernement Harper et plus encore pour ce qui est d'attaquer les droits des travailleurs et ils ont appelé tout le monde à y

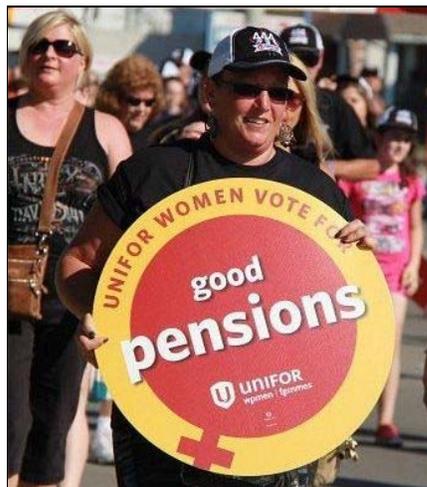
résister.



Windsor



Des milliers de travailleurs du comté de Windsor et Essex, représentant tous les secteurs de l'économie, ont pris part à une marche menée par les bibliothécaires d'Essex County, membre de la section locale 2974 du Syndicat canadien de la fonction publique. Les bibliothécaires sont en grève depuis deux mois et demi pour résister aux tentatives de la commission des bibliothèques d'éliminer les congés de maladie payés pour les travailleurs à temps partiel. Il y avait également un contingent d'activistes de la campagne « Harvesting Freedom » pour les droits des travailleurs migrants dans le secteur agricole.





Winnipeg



Saskatoon

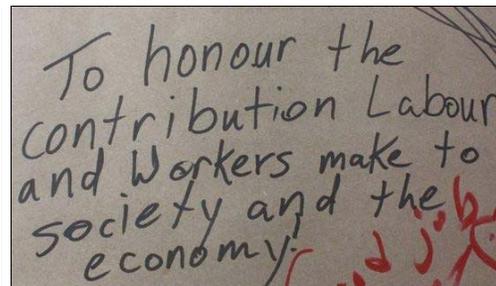
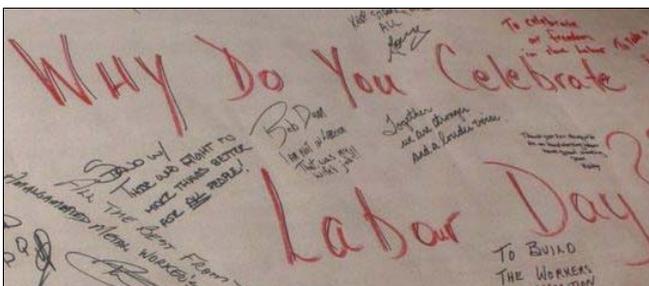




Calgary



À Calgary il y a eu le huitième Barbecue annuel du Conseil du travail du district de Calgary pour les sans-travail et les sous-employés. Des milliers de travailleurs y ont participé et des syndiqués et des députés ont servi le repas. Le taux de chômage se situe maintenant à 8,6 % en Alberta et beaucoup de travailleurs ont parlé des grandes difficultés qu'ils ont à trouver un nouveau travail.



Edmonton



Il y a également eu le barbecue annuel du Conseil du travail du district d'Edmonton auquel ont notamment participé des travailleurs accidentés sous la bannière de la justice pour tous. Beaucoup de personnes ont signé la pétition des travailleurs accidentés exigeant une mise à jour du système d'indemnisation en Alberta et que cessent les pratiques qui visent à nier systématiquement les prestations méritées. Les participants à la fête ont montré qu'ils étaient d'humeur à se battre pour leurs droits et qu'ils n'allaient pas accepter que leurs droits et conditions dépendent du prix mondial du pétrole.



Prince George



Les célébrations de la Fête du travail à Prince George, en Colombie-Britannique, a été une véritable réussite. Plus de 2 000 personnes ont participé à une marche et à d'autres activités sur le parterre de l'hôtel de ville toute la matinée et l'après-midi du 5 septembre. L'événement était organisé par le Comité organisateur de la Fête du travail et le Conseil syndical du Centre-Nord et parrainé par 18 syndicats locaux et plusieurs groupes communautaires et entreprises privées. Le thème d'ensemble était : « Le mouvement ouvrier : passé, présent et futur — à la défense des droits de tous et toutes ! »



Vancouver



Un millier de personnes ont participé au piquenique de la Fête du travail du Lower Mainland au stade Swangard à Burnaby.



Îles de Vancouver

Des piqueniques ont eu lieu à Port Alberni, Ladysmith, Victoria et Black Creek, à l'initiative des conseils syndicaux de l'île. Des centaines de travailleurs et familles ont participé aux événements de la journée.

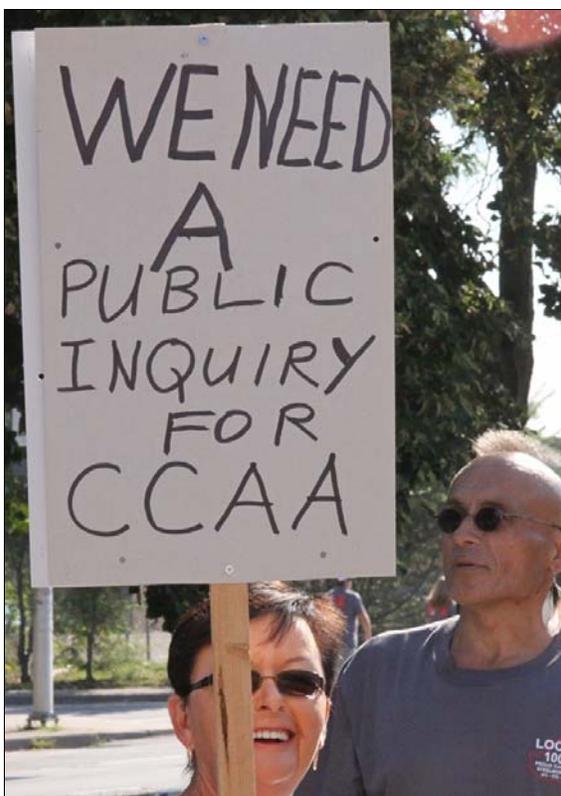
(Photos : Forum ouvrier, Foundry Photography, CUPE BC, Winnipeg Labour Council, J. Watson, A. Howe)



US Steel doit rendre des comptes

Votre pension n'est pas aussi à l'abri que vous le pensez

Forum ouvrier reproduit ci-dessous des extraits d'une lettre ouverte de Bryce Moffat distribuée à la marche de la Fête du travail à Hamilton. Bryce est un membre retraité de la section locale 1005 du Syndicat des Métallos et un activiste de longue date.



La section locale 1005 du Syndicat des Métallos a entrepris les démarches pour obtenir du procureur général du Canada une enquête publique sur les conditions qui ont rendu les épargnes de nos retraités si accessibles à d'autres qui voulaient les manipuler. Nous allons demander, entre autres choses, l'assurance garantie que lorsqu'un Canadien met de côté son argent pour sa retraite après quarante années de travail et de planification, il pourra disposer de cet argent quand il le voudra. Cette assurance n'existe certainement pas aujourd'hui et nous pouvons être certains que « notre » gouvernement n'entend pas nous la donner. Rappelez-vous, ce sont nos gouvernements qui ont créé les lois qui ont donné aux tribunaux et aux capitalistes vautours la liberté de faire ce qu'ils font.

Cette enquête publique, si elle est un succès, va offrir une grande sécurité à « tous » les futurs retraités au Canada. La lutte n'est certainement pas uniquement pour aujourd'hui ou pour les syndicats seulement ; elle concerne l'avenir de tous les travailleurs et retraités Canadiens. Tous les Canadiens ont intérêt à y prendre une part active en l'appuyant.

Nous, de la section locale 1005 du Syndicat des Métallos, réclavons à juste titre ce qui nous appartient mais en ce moment nous sommes les seuls à mener cette lutte. Nous invitons tous ceux qui sont intéressés à cette question à nous joindre et cela va être toute une aventure. Si nous ne faisons rien maintenant, en tant que travailleurs, syndiqués et non syndiqués, nous allons perdre en peu de temps tous les bénéfices que nous avons gagnés au cours des derniers soixante-dix ans. En faisant partie d'un contingent uni solidement et qui défend tout le monde, vous pouvez faire en

sorte que cette enquête devienne une réalité.,

Quand nous suivons aveuglément les autres et que nous les laissons se servir de nous, nous devenons des moutons qui travaillent pour eux et des victimes consentantes de leur indifférence. Quand nous ne faisons aucun effort pour stopper une politique qui est moralement répréhensible et que nous la laissons passer, nous n'aidons pas à la défaire. ; et quand nous tolérons ou soutenons la chose même que nous désapprouvons, nous faisons partie du problème plutôt que de la solution.

[...]

Si une personne a le courage moral de contester le principe même d'une chose qui est mauvaise, alors, gagne ou perd,, cette personne fait quelque chose d'honorable. Nous devons nous attaquer au problème du système de gouvernement que nous possédons aujourd'hui, de la façon dont la classe ouvrière et les moins fortunés sont traités, et de la distinction de classe qui est si évidente et qui s'aggrave avant que les choses deviennent encore plus à sens unique. Aujourd'hui, le profit financier semble être le principal facteur qui guide tant de décisions de nos gouvernements et cela va être le cas jusqu'à ce que les travailleurs prennent eux-mêmes les choses en main et font en sorte que la situation change.

(Traduction: Forum ouvrier)



Le Michigan poursuit US Steel pour les émissions de dioxyde de soufre

En 2010, des essais de qualité de l'air ont révélé que les émissions de dioxyde de soufre sont élevées dans une zone comprenant des parties du sud-ouest de Détroit, d'Ecorse et de Trenton dans l'État du Michigan. Une exposition soutenue au dioxyde de soufre (SO₂) est liée à des maladies respiratoires chez les travailleurs et les résidents. Les experts soulignent les niveaux élevés de SO₂ dans des zones à Détroit comme un facteur important qui place la ville en première position parmi les plus grandes villes américaines pour l'asthme chez les enfants.

Les responsables de l'environnement au Michigan ont identifié l'usine des Great Lake Works de US Steel, à Ecorse, comme l'un des cinq plus grands producteurs de SO₂ dans la région. Pour réduire les émissions nocives de dioxyde de soufre conformément aux normes fédérales, le Michigan Department of Environmental Quality (MDEQ), s'appuyant sur l'autorité de l'article 430 des règlements d'État, est entré en négociation avec les cinq plus grands pollueurs pour élaborer des plans de réductions individuelles des émissions de SO₂. Quatre des cinq plus grands pollueurs ont convenu d'un plan négocié avec le MDEQ mais pas US Steel.

Au lieu de respecter le délai du 7 septembre pour présenter un plan pour réduire les émissions conformément aux normes fédérales, les



représentants de US Steel ont déposé le 19 août une poursuite contre le MDEQ en déclarant : « (US Steel) soutient que le MDEQ n'a pas les pouvoirs juridiques constitutionnels pour promulguer l'article 430 Même si une telle autorité existe, les délais prévus par l'article 430 ne peuvent pas être satisfaits d'une manière concevable et, en outre, l'article est discriminatoire, arbitraire, déraisonnable et préjudiciable. »

Que l'État du Michigan ait le pouvoir ou non, US Steel ne veut pas conclure un accord pour réduire ses émissions de SO₂. En réponse à ce refus de respecter le délai pour déposer un plan, la directrice du MDEQ, Heidi Grether, a dit, « US Steel sait depuis six ans qu'il a besoin de réduire les émissions (de SO₂). Plutôt que d'entreprendre de bonne foi les démarches pour se conformer au règlement, ils ont tout fait pour éviter de mettre en place les changements nécessaires pour réduire l'impact de la contribution en SO₂ de US Steel sur la région Au lieu de cela, ils ont poursuivi une stratégie d'avantage concurrentiel par rapport aux autres émetteurs de SO₂. Ils doivent soit se conformer ou subir les conséquences réglementaires de leur inaction. Cette obstruction doit cesser. »

Les scientifiques ont indiqué que l'expertise et la technologie existent pour réduire les émissions de SO₂ telles que la pratique industrielle largement utilisée de désulfuration des gaz provenant de four à coke. Dès 2006, l'Agence fédérale américaine pour la protection de l'environnement a émis une recommandation à l'industrie sidérurgique de Détroit en disant : « La plupart des usines de coke américaines et de nombreuses usines de coke à l'étranger désulfurent déjà leur gaz, ce qui suggère que c'est abordable et rentable. »

Les responsables du Michigan ont déclaré que l'organisme d'État ne peut pas contraindre les monopoles à utiliser des méthodes spécifiques pour lutter contre la pollution ; il peut seulement exiger le respect des normes de rendement. Le porte-parole du MDEQ, Michael Shore, a écrit dans un courriel au *Detroit News*, « Comment se conformer est uniquement une décision de l'entreprise. »

Par exemple, aux États-Unis, le monopole de l'énergie DTE refuse d'installer des technologies de désulfuration à sa batterie de cokes SG sur l'île Zug, qui fournit du gaz empli de soufre à US Steel, parce que, comme un porte-parole des services publics de l'État a déclaré : « La société (DTE) satisfait déjà à ses exigences. L'installation SG assure la conformité avec les normes (SO₂) et pour cette raison la technologie de désulfuration n'est pas été nécessaire. »

US Steel fournit en énergie son usine de Great Lakes, qui est située sur les rives de la rivière Détroit directement en face de Windsor, en Ontario, par la combustion de gaz de cokerie qu'elle achète à partir des installations SG de DTE sur l'île Zug. Le gaz contient du dioxyde de soufre qui est libéré lorsqu'il est brûlé. Les émissions de SO₂ à l'installation SG de l'île de Zug sur la rivière Détroit relèvent du mandat fédéral, mais le gaz qu'elle fournit lorsqu'il est brûlé dépasse ces normes. Si DTE équipait son usine de l'île Zug avec la technologie moderne pour éliminer le dioxyde de soufre du gaz qu'elle vend à US Steel, elle aurait à facturer plus et USS dit que ses concurrents auraient un avantage si elle le faisait. L'arrogance, le diktat et l'irrationalité du monopole sont évidents, même sur des questions qui sont bien connues pour être nocives pour les travailleurs, ceux qui vivent dans les communautés avoisinantes et l'environnement.

Remarques provenant du site Web d'Environnement et Changement climatique Canada

Les pluies acides

Le terme général « dépôts acides » ne désigne pas simplement les pluies acides. Ces dépôts sont principalement dus aux émissions de dioxyde de soufre(SO₂) et d'oxydes d'azote(NO_x), qui peuvent être transformées en polluants secondaires secs ou humides, comme l'acide sulfurique

(H₂SO₄), le nitrate d'ammonium (NH₄NO₃) et l'acide nitrique (HNO₃), lorsqu'ils sont transportés dans l'atmosphère à des centaines et jusqu'à des milliers de kilomètres de distance.

Le Canada ne peut mener seul cette lutte contre les pluies acides. C'est seulement en réduisant les émissions acides autant au Canada qu'aux États-Unis que l'on peut mettre fin aux pluies acides. Plus de la moitié des dépôts acides dans l'est du Canada proviennent d'émissions dont l'origine est les États-Unis. Des régions comme le sud-est de l'Ontario (Longwoods) et Sutton, au Québec, reçoivent les trois-quarts des dépôts acides provenant des États-Unis. En 1995, le transport transfrontalier de dioxyde de soufre provenant des États-Unis vers le Canada a été estimé à être entre 3,5 et 4,2 millions de tonnes, annuellement.

Sans contrôles additionnels autrement que ceux identifiés dans l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, les zones du sud et du centre de l'Ontario, le sud et le centre du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse continueront de recevoir des quantités annuelles moyennes de dépôts humides de sulfates qui dépassent leurs charges critiques. La charge critique serait dépassée par jusqu'à 10 kg/ha/an de dépôts humides de sulfates dans certaines régions du centre de l'Ontario et le centre et le sud du Québec. En conséquence, environ 95 000 lacs demeurent endommagés par les pluies acides. Les lacs dans ces régions neutralisent mal les dépôts de sulfates ou pas aussi rapidement que dans les régions moins sensibles. En fait, certains lacs sensibles continuent de s'acidifier.

Au total, sans contrôle additionnel, près de 800 000 km² dans le sud-est du Canada, soit une superficie équivalente à la taille de la France et du Royaume-Uni combinés, recevraient des niveaux nocifs de pluies acides, c'est-à-dire, bien au-dessus des niveaux limites de charge critiques pour les systèmes aquatiques.

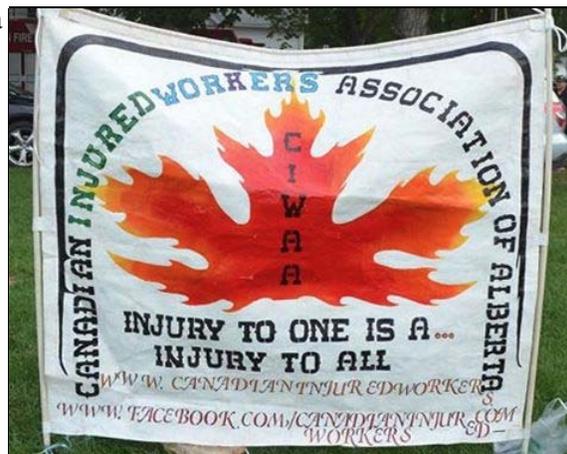
(*Detroit News* , *Environnement et Changement climatique Canada*)



Les travailleurs accidentés se battent pour leur droit à une indemnisation adéquate

Justice pour les travailleurs accidentés!

Les travailleurs accidentés et leurs alliés en Alberta intensifient leur intervention pour que justice soit rendue aux travailleurs accidentés. L'Association canadienne des travailleurs accidentés de l'Alberta d'Edmonton fait circuler une pétition pour que soient renouvelées la législation et l'administration de la Commission des Accidents du travail (CAT) comme partie intégrante de la défense des droits des travailleurs accidentés. Ces droits comprennent le maintien du niveau de vie que le travailleur avait avant son accident, la réinsertion professionnelle lorsque possible pour les travailleurs qui ne peuvent retourner à leur ancien emploi, et un encadrement rigoureux des responsabilités des employeurs



Les travailleurs accidentés font aussi valoir que les personnes qui se sont fait nier leur indemnisation et qui vivent présentement dans la pauvreté ne deviennent pas pour autant « chose

du passé » mais doivent au contraire être traités avec justice et indemnisés convenablement. Ils ont récemment organisé un piquetage au Centre de traitement Millard et ont aussi participé au BBQ de la Fête du Travail du Conseil régional du travail d'Edmonton le 5 septembre où ils ont présenté une pétition qui est reproduite ci-dessous.

Le gouvernement NPD de l'Alberta a mis en place un Groupe d'étude de trois personnes pour examiner le fonctionnement de la CAT. À l'étape initiale du processus on a proposé un questionnaire en ligne et on a invité les gens à soumettre leurs opinions ou leurs mémoires. Le groupe d'étude invite maintenant les travailleurs accidentés à soumettre leur nom et les travailleurs choisis de façon aléatoire seront invités à participer à des discussions. D'autres Albertains seront aussi invités à rencontrer le Groupe d'étude.

Selon l'ordre du jour d'austérité néolibéral, le système n'est plus « viable » et cela sert de prétexte pour couper de façon draconienne dans l'indemnisation des travailleurs accidentés. En Ontario, par exemple, le gouvernement libéral a adopté un projet de loi forçant la Commission d'assurance et de sécurité au travail (CAST) de se débarrasser d'un soi-disant « passif non comptabilisé », menant à des coupures aux indemnisations et à une augmentation en flèche des demandes de prestation refusées.

En Alberta, les principes sur lesquels l'indemnisation des travailleurs était fondée ont depuis longtemps été abandonnés dans le but de rendre les monopoles compétitifs sur le plan international tout en coupant allègrement dans les cotisations patronales. La période d'indemnisation d'un travailleur accidenté en Alberta est passée de 58 jours en 2002 à 34 en 2015. Les cotisations patronales, les plus basses au Canada, ont diminué à chaque année depuis cinq ans, et représentent environ la moitié des cotisations versées par d'autres provinces.

En 2015, les demandes de prestations représentaient seulement 73 % des dépenses totales de la CAT, y compris les sommes versées aux médecins et aux travailleurs de la santé, tandis que 27 % a servi aux dépenses administratives qui n'est devenu qu'un vaste système visant à trouver toutes sortes de prétextes pour priver les travailleurs des indemnisations qui leurs reviennent de droit. Cela représente environ 40 % des cotisations patronales.

Selon la CAT, les statistiques sur la réduction des cotisations patronales et les périodes d'indemnisation réduites sont la preuve à l'effet que les programmes de réintégration au travail fonctionnent. Mais l'expérience directe des travailleurs accidentés est tout autre. Les refus d'indemnisation sont nombreux, alors qu'on ne rapporte pas un grand nombre d'accidents ou bien qu'on prétend qu'il s'agit de « temps non perdu » pour veiller à ce que les cotisations patronales ne soient pas affectées.

Un grand nombre de demandes d'indemnisation sont carrément rejetées d'emblée par la CAT, une sur dix, plus précisément. Un grand nombre de travailleurs accidentés n'ont plus de quoi subvenir à leurs besoins suite au refus de leur demande d'indemnisation.[1]

Dans un discours que Rachel Notley, alors dans l'opposition, avait livré lors d'une réunion organisée par l'Association canadienne des travailleurs accidentés de l'Alberta, elle a dit que le système d'indemnisation des travailleurs accidentés était fini. Notley avait souligné que le système avait été mis en place il y a environ 100 ans en tant que « compromis historique » par lequel les travailleurs avaient abandonné le droit d'intenter des poursuites contre leurs employeurs en échange duquel les travailleurs ne subiraient pas de perte de revenu et ne seraient pas forcés de « tenter leur chance » devant les tribunaux. Elle avait dit que le système n'est plus un partenariat mais plutôt un système d'assurance extrêmement bon marché pour les patrons. Elle a dit que les gouvernements progressiste-conservateurs ont toujours considéré que le système d'indemnisation des travailleurs n'était qu'une façon peu dispendieuse pour les entreprises de vaquer à leurs affaires.

Notley avait aussi souligné que, par rapport aux autres provinces, les travailleurs de l'Alberta reçoivent en moyenne moins d'indemnités, et lorsqu'ils en bénéficient, c'est sur une période moins longue. Les demandes d'indemnité pour maladies industrielles, pour lésions articulaires dues au travail répétitif ainsi que pour stress et problèmes d'ordre mental liés au travail ont moins de chance d'être indemnisées. Les indemnités prennent fin plus rapidement puisque la CAT invente un travail pour ensuite indiquer à un travailleur invalide à vie qu'il pourrait en principe faire ce travail et s'il ne le fait pas il n'est plus éligible aux indemnités. Très peu de travailleurs peuvent être représentés adéquatement pour contester de telles décisions.

Selon Notley, la situation fait en sorte que de plus en plus on se fie à des preuves médicales qui n'ont rien à voir avec la réalité. La CAT croit sur parole des médecins qui donnent des diagnostics sur des gens qu'ils n'ont jamais examinés, avec en main des notes faites par des gestionnaires de cas.

Notley avait alors invité les travailleurs à ne pas reculer et à continuer à mener la lutte. Les travailleurs accidentés apprécient ces conseils et invitent, à leur tour, Notley à ne pas reculer devant les pressions des puissants intérêts financiers et leur négation des droits des travailleurs.

Note

1. Selon le rapport annuel 2015 de la CAT, 3 327 demandes d'indemnité devaient être examinées en 2015 : 2 258 demandes d'examen par le Comité de résolution de différends et de révision des décisions de la CAT auprès du Comité d'appels, 830 demandes d'indemnité en appel devant le Comité d'appels et 346 décisions infirmées par le Comité d'appel. Selon la CAT, toute demande d'étude qui ne passe pas à la prochaine étape est « résolue », sans dire si la requête du travailleur a été un succès, si le travailleur a obtenu gain de cause ou s'il n'a pas obtenu gain de cause et a décidé de ne pas poursuivre sa démarche. Cette façon intéressée de procéder fait en sorte que le nombre réel de requêtes non résolues n'est pas rendu public.

Pétition — Justice pour les travailleurs accidentés - Association canadienne des travailleurs accidentés de l'Alberta -

1. Veiller à ce que la Commission d'indemnité des travailleurs de l'Alberta assume sa responsabilité de protéger la santé et le bien-être des travailleurs accidentés et qu'elle respecte leurs droits, y compris le maintien du niveau de vie que le travailleur avait avant d'être accidenté, une formation permettant la réinsertion professionnelle lorsqu'un travailleur ne peut plus retourner à son ancien emploi, l'obligation pour l'employeur de respecter sa responsabilité d'accommoder les travailleurs accidentés et la pleine couverture des besoins en santé des travailleurs accidentés.

2. Veiller à ce que la CAT ait un mandat clair faisant en sorte que ses décisions soient fondées sur des preuves médicales provenant de médecins qui ont examiné le patient ou de cliniciens professionnels. Rétablir l'objectivité médicale en remplaçant le Commissaire du groupe d'étude médicale et les Groupes d'experts médicaux par des médecins légistes nommés à partir d'une liste établie par un ordre professionnel de spécialistes ayant les compétences nécessaires tel la Société canadienne des évaluateurs en médecine.

3. Garantir le droit des travailleurs qui font une requête à une justice naturelle, y compris : le droit de contre-interroger sous serment les médecins et le personnel, le droit de présenter des preuves, le droit à un procès équitable dès qu'une requête est faite, le droit d'accès aux dossiers touchant au demandeur.

4. Mettre fin aux programmes incitatifs qui offrent des primes aux gestionnaires de prime ou à d'autres employés de la CAT ou travailleurs de la santé pour qu'ils déclarent un travailleur apte à retourner travailler.

5. Interdire la pratique consistant à « juger » qu'un travailleur est prêt à retourner au travail ou est en mesure de gagner un revenu à un niveau donné, même lorsque le travailleur ne peut ni obtenir un tel emploi ni travailler dans un tel domaine ou encore que ce type de travail n'existe pas dans sa communauté.

6. Accroître les indemnisations pour invalidité permanente ou pour indemnité de décès pour qu'elles reflètent les réelles répercussions de l'invalidité sur la vie d'un travailleur.

7. Réouvrir tous les dossiers d'indemnisation refusée aux travailleurs accidentés lorsque les décisions ont été prises en vertu d'opinions de médecins rémunérés par la CAT et de Groupes d'experts médicaux qui vont à l'encontre des observations et des conclusions cliniques, d'exams directs et continus et de preuves médicales provenant de médecins traitants.

8. Obliger la CAT à continuer d'indemniser un travailleur accidenté dont la demande d'indemnisation a été acceptée mais que la CAT cherche ou exige des enquêtes médicales plus poussées.

9. Que les travailleurs agricoles soient couverts par la CAT.

10. Mener une enquête judiciaire indépendante sur comment les travailleurs accidentés sont traités par la CAT.

Pour signer la pétition cliquer [ici](#).



NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web: www.pccml.ca Email: forumouvrier@cpcml.ca